



CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

(Art. 12 – Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale)

À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE,

AVIS est, par la présente, donné par Kathia Joseph, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rougemont;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le **4 mai 2026 à 20h** à l'hôtel de ville de Rougemont, au 61, chemin de Marieville, le conseil municipal adoptera :

**RÈGLEMENT NO. 2026-393 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX**

Consulter le règlement en cliquant sur le lien ci-dessus.

Ce règlement édicte les valeurs et les règles de conduite applicables aux élus de la Municipalité de Rougemont ainsi que les mécanismes d'application de contrôle et de sanction :

- Les valeurs de la municipalité : l'intégrité, l'honneur rattaché aux fonctions, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect et la civilité envers tous, la loyauté envers la municipalité et la recherche d'équité;
- Les règles de conduite pour prévenir : les situations où l'intérêt personnel d'un élu ou d'un employé municipal pourraient influencer l'indépendance de jugement, le favoritisme, les abus de confiance ou toute inconduite portant atteinte à la dignité de la fonction d'élu ou d'employé municipal;
- Ces règles de conduite comprennent notamment une restriction quant à l'usage de ressources municipales, de renseignements privilégiés, l'après-mandat et les annonces lors d'activités de financement politique;
- Les mécanismes de contrôle et de prévention des manquements aux règles déontologiques et les sanctions applicables sont : réprimande, participation à une formation donnée par la Commission municipale du Québec, la remise à la Commission municipale des dons ou avantages reçus, remboursement de rémunérations ou de sommes, pénalités et suspension.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance en ligne sur le site web de la Municipalité ou en en faisant la demande par courriel à l'adresse : dg@rougemont.ca

Donné à Rougemont, ce 20^e jour du mois d'avril 2026.

Kathia Joseph, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathia Joseph, résidant à Rougemont, greffière-trésorière de la municipalité de Rougemont certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 20^{ème} jour du mois d'avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20 avril 2026.

Kathia Joseph, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière